

Jeremy Bentham, *Le Panoptique*, Édition Mille et une nuits, Paris, 2002

Christophe L. Chauvet

Volume 80, numéro 4, décembre 2004

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/012132ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/012132ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Chauvet, C. L. (2004). Compte rendu de [Jeremy Bentham, *Le Panoptique*, Édition Mille et une nuits, Paris, 2002]. *L'Actualité économique*, 80(4), 671–676.
<https://doi.org/10.7202/012132ar>

Compte rendu

Jeremy BENTHAM

Le Panoptique

Édition Mille et une nuits, Paris, 2002

INTRODUCTION

Le Panoptique de Bentham est sans aucun doute l'un des textes les plus connus du philosophe anglais auprès du public francophone. Sa réédition par Christian Laval aux éditions Mille et une nuits démontre l'intérêt que suscite un tel texte en France. Le projet de *Panoptique*, dont ce texte n'est en fait qu'une partie – puisqu'il s'agit du résumé qui avait été établi par Étienne Dumont en 1791 à la demande de Bentham pour l'Assemblée Constituante française –, a suscité un grand nombre de controverses. Polanyi, par exemple, n'y voit rien d'autre qu'un « cauchemar d'administration utilitaire » (1944 : 162) et Foucault, une simple « cage cruelle et savante » (1975 : 207). Aujourd'hui encore, lorsque l'on s'interroge sur les origines de la société de surveillance électronique facilitée par les nouvelles technologies (cartes à puce et internet) c'est encore explicitement au *Panoptique* que l'on fait référence (voir Lyons, 1994). Dans tous les cas, les commentateurs ont sous-estimé ou surestimé la portée de ce texte ce qui témoigne d'une méconnaissance du véritable projet benthamien. On ne peut donc que se satisfaire qu'une nouvelle édition du *Panoptique* ait vu le jour car au delà de la « simple idée d'architecture » pour solutionner un problème pénal, il s'agit d'une formidable institution au service du « plus grand bonheur pour le plus grand nombre ».

LE PANOPTIQUE : UNE SIMPLE IDÉE D'ARCHITECTURE?

Dans le dernier tiers du XVIII^e siècle, la question des prisons est d'actualité en Europe. Y étaient dénoncés la surpopulation carcérale, l'état d'insalubrité et le vice qui y régnait. Autant d'éléments qui allaient à l'encontre des idées véhiculées à l'époque et dont l'objet était de faire de ces lieux des instruments de réforme des hommes comme le souhaitait Beccaria lorsqu'il rédigea en 1764 son *Traité des délits et des peines*. Cette réforme devenait d'autant plus nécessaire que la révolte des colonies d'Amérique en 1776 accrut de manière exponentielle le nombre de condamnés dans les cellules du royaume puisqu'il n'était plus possible de les envoyer comme main-d'œuvre aux planteurs de coton du Nouveau Monde ou en Australie. Avec *Le Panoptique*, Bentham entend offrir une proposition originale pour résoudre l'ensemble de ces difficultés.

La prison dont il rêve est un bâtiment unique construit de manière circulaire sur plusieurs étages : « un majestueux dôme comparable aux rotondes de Ranelagh et de Dublin, ou du cirque de Bath » note J. Semple (1993 : 114). Ni trop petit, ce qui limiterait sa capacité d'accueil, ni trop grand, ce qui irait à l'encontre de l'idée de transparence qu'il lui est assigné, l'auteur va jusqu'à décrire très précisément sa taille optimale puisqu'il doit pouvoir détenir 192 individus répartis sur quatre niveaux. Si de l'extérieur on ne voit qu'un bâtiment unique, se sont en fait deux bâtiments emboîtés l'un dans l'autre qu'il faut distinguer. Dans le bâtiment de la circonférence se trouveraient les prisonniers répartis dans des cellules individuelles, et au centre, le pavillon de l'inspecteur. Entre les deux, un espace vide. En occupant une position centrale, et à l'aide d'un astucieux système de persiennes, l'inspecteur possède ainsi « *la faculté de voir d'un simple coup d'œil tout ce qui s'y passe* » (Bentham, 1791a : 13) sans être vu. C'est la potentialité du contrôle et son omniprésence, plus que son effectivité, qui agit sur les consciences et modifie les comportements.

Les avantages d'une telle organisation de l'espace sont multiples et concourent toutes à un accroissement de la sécurité. Sécurité vis-à-vis de l'extérieur de la prison tout d'abord. Conçue comme une véritable forteresse, l'édifice est inattaquable, ce qui crée une véritable garantie contre les « attaques hostiles du dehors » (Bentham, 1791a : 16) et ôte à chaque détenu tout espoir d'évasion puisqu'« on ne forme point de desseins quand on voit l'impossibilité de les exécuter » (ibid. : 17). Sécurité à l'intérieur de la prison ensuite. Les prisonniers ont la garantie qu'aucun mauvais traitement ou humiliation ne leur sera infligé par leurs geôliers. Tous les hôtes du Panoptique font en effet l'objet d'une surveillance continue : soit de la part de l'inspecteur, soit de la part du public. Bentham prévoit en effet que tout individu - citoyen, juge ou élu - puisse à tout moment entrer à l'intérieur de la prison sans être vu de telle manière que ce faisant « la scène entière est déployée à ses regards » (ibid. : 15). La transparence de l'édifice apparaît ainsi comme une condition essentielle de la réalisation de la sécurité.

Avec de tels aménagements architecturaux et quelques principes de gestion, le traitement de la délinquance devient véritablement « scientifique ». La gestion de la prison telle qu'elle est présentée par Bentham prolonge ses premiers travaux sur les peines débutés dès 1785. Il s'agissait, en partant du calcul des peines et des plaisirs, de proportionner exactement les peines aux délits de telle manière que les maux associés à la peine excèdent les avantages que le délinquant peut retirer du délit. Cette idée n'est certes pas nouvelle pour l'époque, mais c'est Bentham qui apporte la rigueur scientifique à ce qui n'était qu'une intuition chez Beccaria. Ainsi, après avoir démontré la supériorité de la détention sur les autres peines comme la déportation ou la peine de mort, Bentham s'attache à définir les règles d'administration à l'intérieur du Panoptique. Il en énonce trois. La première règle est une règle de douceur : la condition ordinaire d'un prisonnier ne doit pas être accompagnée de souffrances physiques qui seraient nuisibles à sa santé ou atteindraient à sa vie. Une règle de sévérité ensuite : la condition ordinaire d'un prison-

nier ne doit pas être meilleure que celle de la classe la plus pauvre de la société civile. Une règle d'économie enfin : chaque fois que cela est possible, l'économie doit être la préoccupation essentielle ce qui suppose de ne négliger aucune source de profit (ibid. : 24-26).

En approfondissant ses recherches, Bentham constate par ailleurs que cette quête d'efficacité au moindre coût ne peut être réalisée qu'en accordant par contrat, la gestion de ces établissements à des entrepreneurs privés parce que remarque-t-il « les établissements publics sont sujets à être négligés ou volés » alors que « les établissements particuliers prospèrent sous la garde de l'intérêt personnel » (ibid. : 27). Cette idée d'externaliser la gestion de la délinquance est tout à fait remarquable et n'a que très rarement été soulignée. Pourtant elle comporte les prémisses de ses réflexions sur la réforme de l'État qui le mobiliseront à partir de 1822 et jusqu'à la fin de sa vie. En choisissant de concéder à la sphère privée l'administration du Panoptique, Bentham souhaite que les prisons ne soit plus une source de dépenses improductives pour le gouvernement mais qu'elles deviennent des centres de profits. Sa prison s'assimile alors à une véritable société par actions à l'instar de la Compagnie des Indes Orientales où chacune des parties au contrat est alors gagnante. L'État accorde des subventions à l'établissement en fonction du nombre de personnes confiées par la justice et inflige des pénalités lorsque le contrat n'est pas respecté¹. Il se désengage ainsi d'une mission traditionnellement régaliennne et réduit ainsi les dépenses publiques. Quant aux entrepreneurs, ils disposent grâce à ce système de la plus grande liberté pour organiser le travail au sein de leur établissement avec une main-d'œuvre disponible et bon marché. À partir d'une journée type où le temps qui doit être consacré aux différentes activités a été préalablement défini, chaque « prisonnier-ouvrier » (Bentham, 1787 : 50) a l'obligation de réaliser une certaine quantité de travail qui lui permet de percevoir une rémunération. Une portion de celle-ci est automatiquement épargnée et lui est remise lors de sa sortie. Le capital ainsi constitué a pour objectif de l'aider à se réinsérer dans la vie civile.

LE PANOPTIQUE : UN VECTEUR DE RÉFORME SOCIALE?

Le Panoptique est dans l'esprit de Bentham l'institution clef pour réformer les prisonniers en citoyens utilitaristes. Cependant, l'ambition de l'auteur est plus grande. Il ne lui a pas échappé que son institution puisse être utile hors du seul domaine de la prison et déclinable à d'autres secteurs de la vie sociale. Il déclare d'ailleurs la trouver applicable « sans exception, dans tous les établissements où un certain nombre d'individus doivent être gardés sous l'inspection dans un espace point trop vaste pour qu'on puisse le couvrir ou border de bâtiments » (ibid. : 40). Maisons de correction, maisons d'arrêt, manufactures, maisons de fous, hôpitaux, écoles, constituent dès lors autant d'établissements susceptibles d'être concernés

1. Ce qui est notamment le cas lorsque le nombre de décès à l'intérieur de la prison excède ce qui avait été prévu statistiquement à partir de tables de mortalités (ibid. : 32-33).

par son plan initial. Un plan qui sera néanmoins réduit puisqu'on ne retrouve dans ses travaux ultérieurs que deux exemples détaillés d'application d'un tel principe en dehors de la prison : aux pauvres et aux élèves.

Les propositions de Bentham concernant la pauvreté sont réunies dans plusieurs textes rédigés entre 1797 et 1798 et dont le principal est l'*Outline of a Work Entitled Pauper Management*. Si au XVIII^e siècle la délinquance et la pauvreté sont sans conteste liées, la préoccupation de Bentham est de faire face à l'accroissement du nombre de pauvres qui risque selon lui de compromettre la poursuite du plus grand bonheur pour le plus grand nombre en créant une alarme générale parmi les classes industrieuses. À partir d'une critique des lois sur les pauvres issues de la législation élisabéthaine et du système de Speenhamland qu'il juge inefficace au regard des résultats obtenus, il propose un plan de réforme législatif qui reprend fidèlement celui qu'il avait développé lors de son projet de Panoptique. L'idée est d'assimiler les pauvres aux criminels et de les enfermer au sein de nouvelles institutions qu'il nomme *Industry-Houses*. Construites sur le même modèle que les prisons, elles possèdent une capacité d'accueil beaucoup plus étendue puisqu'elles peuvent contenir jusqu'à deux mille individus. Une fois incarcéré, le pauvre y a une obligation de travail. La valeur des biens ainsi produit doit non seulement rembourser les frais avancés pour son entretien au sein de l'institution, mais également lui permettre de se constituer un capital lors de sa sortie. Une fois encore, le travail est perçu comme l'unique moyen pour réformer les individus et transformer les pauvres en honnêtes citoyens utilitaristes qui auront appris les vertus du labeur, de la frugalité et de la sobriété grâce à une discipline stricte. Au delà de l'objectif social, c'est un objectif économique qui est poursuivi : un tel dispositif doit en effet permettre une diminution substantielle du montant des taxes sur les pauvres – de plus en plus impopulaires – puisque les *Industry-Houses* ont également vocation à être des établissements privés autonomes comme les prisons.

Bentham ne s'est pas contenté d'être « le bienfaiteur utile du pauvre ». Dans la mesure où *Le Panoptique* comporte un large volet éducatif, c'est donc tout naturellement qu'il chercha à décliner son projet dans l'enseignement. Deux applications possibles d'un tel plan sont d'ailleurs explicitement évoquées par Bentham puisqu'il estime que le principe d'inspection panoptique peut « se limiter aux heures de l'étude » ou « peut être employé pendant tout le cycle de la journée, y compris les heures de repos, de délassement et de récréation » (ibid. : 62), mais sans plus de précision. Il faudra attendre 1815 et la publication de *Chrestomathia* pour que son projet d'école panoptique apparaisse de manière explicite sous sa plume. L'idée est de créer un nouveau système d'instruction dans les branches supérieures du savoir, à l'usage des classes moyennes et élevées de la société. Après avoir défini les savoirs utiles qui devaient être enseignés comme la lecture, l'écriture et les mathématiques, et développé la méthode d'apprentissage par moniteurs mise au point par Bell et Lancaster, Bentham est persuadé qu'avec une architecture de type panoptique, un seul maître est en mesure d'enseigner à mille élèves (600 garçons et 400 filles). La durée totale de la formation n'excéderait pas

selon ses estimations sept années. Entré à l'âge de sept ans, chaque enfant devrait ainsi disposer à l'âge de quatorze ans de toute la formation utile pour son avenir. Selon Bentham ce plan permettra non seulement d'accroître le niveau général d'instruction, mais il le fera de manière efficace et à un coût très faible.

Il ne fait aucun doute que *Le Panoptique* peut être considéré comme un vecteur de réforme sociale ingénieux. Qu'il concerne les prisonniers, les pauvres ou les élèves, l'objectif était de faire de chacune des catégories auquel il s'adresse des « hommes nouveaux » (Bentham, 1791a : 53) à même de poursuivre leur propre bonheur et concourir au « plus grand bonheur pour le plus grand nombre » et tout cela grâce à une organisation particulière de l'espace et à l'utilisation de la division du travail. Il convient néanmoins de noter qu'aucun Panoptique ne fut jamais construit, ni aucune *Industry-House*, ou d'école chrestomathique ne fut érigée. Les raisons de ces échecs sont nombreuses et complexes, mais il semblerait selon Bentham que cela soit dû à l'influence négative du roi George III et son entourage.

CONCLUSION

Le Panoptique est un texte clef de Bentham. De nombreux passages de ses œuvres y font directement ou indirectement référence. Sa lecture est donc éminemment conseillée à tous ceux qui souhaitent découvrir ce document remarquable, qu'ils travaillent sur cet auteur ou plus généralement sur des thèmes traitant des institutions ou des organisations. Néanmoins, si on peut saluer le travail de réédition de ce texte qui n'était plus disponible depuis 1977, on peut toutefois regretter que les lettres sur *Le Panoptique* rédigées par Bentham en Russie en 1787, et la traduction des *Postscripts* de 1791 qui les complètent ne l'accompagnent pas. Ils auraient sans nul doute permis de mieux restituer l'essence du projet de l'auteur. On notera cependant que Laval a rédigé une postface (p. 59-65) très utile ainsi que des éléments biographiques (p. 66-69) et bibliographiques (p. 70-71) tout à fait intéressants pour guider le lecteur dans l'univers benthamien.

Christophe L. CHAUVET
CRIISEA
Université de Picardie,
PHARE
Université Paris I

BIBLIOGRAPHIE

- BENTHAM, J. (1787), *Panopticon or the Inspection House*, in *The Works of Jeremy Bentham*, Edinburgh : William Tait, 1838-43, Partie III, p. 37-66.
- BENTHAM, J. (1791a), *Panoptique. Mémoire*, édité par Laval, Paris : Mille et une nuits, (2002).

- BENTHAM, J. (1791b), *Panopticon, Postscripts*, *in The Works of Jeremy Bentham*, Edinburgh : William Tait, 1838-43, Partie III, p. 67-172.
- FOUCAULT, M. (1975), *Surveiller et punir*, Paris : Gallimard, 2000.
- LYONS, D. (1994), *The Electronic Eye: The Rise of Surveillance Society*, Minneapolis : University of Minesota Press.
- POLANYI, K. (1944), *La Grande Transformation*, Paris : Gallimard, 2000.
- SEMPLE, J. (1993), *Bentham's Prison. A Study of the Panopticon Penitentiary*, Oxford : Clarendon Press.